



MAIRIE  
DE  
NOGENTEL  
02400

Tél. : 03.23.83.35.88  
mairie@nogentel.fr

## CONVENTION D'UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE

	NOGENTELLOIS / NOGENTELLOISES	PERSONNES / ASSOCIATIONS EXTERIEURES	CAUTION (dégradations)	CAUTION (forfait nettoyage)
WEEK-END ÉTÉ (du 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre)	300,00 € *	550,00 € *	400,00 €	150,00 €
WEEK-END HIVER (du 1 <sup>er</sup> octobre au 31 mars)	400,00 *	650,00 *	400,00 €	150,00 €

**A fournir dans tous les cas lors de la réservation (chaque pièce justificative devra être au nom du locataire) :**

- une copie de la Carte Nationale d'identité,
- une attestation d'assurance,
- 2 chèques de caution (*qui seront rendus au locataire 1 semaine après la restitution des clés si la salle est propre, sinon le chèque de caution de 150 € sera encaissé*).

***« La salle polyvalente n'est pas conçue pour diffuser de la musique amplifiée. Un limiteur d'acoustique est obligatoire par décret du 15 Décembre 1998 pour le bien être des utilisateurs et des riverains. Cet appareil est déclaré en préfecture. »***

***La salle dispose d'un défibrillateur, en cas d'utilisation vous en êtes entièrement responsables.***

\* augmentation au 1<sup>er</sup> avril de l'année N+1

### REGLEMENT

01/ La réservation ne sera effective que lors de la remise du chèque de caution.

02/ Le règlement de la location s'effectuera lors de la réception de l'avis de sommes à payer envoyé par le Centre des Finances Publiques de Château-Thierry.

03/ En cas de dégradation, la remise en état sera à la charge de l'utilisateur suivant le devis de réparation établi par une entreprise agréée aux normes de sécurité.

04/ Un état des lieux sera effectué lors de la remise des clés de la salle.

05/ Un nouvel état des lieux sera effectué avec la personne à qui vous remettez les clés.

.../...

06/ La salle sera remise à disposition en état de propreté, sans détérioration, les tables et les chaises nettoyées et placées de la même manière qu'à votre entrée dans les lieux, les sanitaires et la cuisine nettoyés (utilisation de votre matériel et de vos produits d'entretien).

07/ Les abords (parking, espaces verts, cour) devront être débarrassés de tous débris.

08/ Pour le respect du voisinage, il est recommandé d'avoir un comportement citoyen et d'inciter les invités à ne pas se servir de leur avertisseur sonore et de fermer les portes donnant sur l'extérieur (sans les verrouiller).

09/ Laisser libre les issues de secours.

**10/ Un limiteur de son, est installé dans la salle polyvalente (obligation de respecter les normes selon le décret du 15 décembre 1998, article n°2).**

11/ La commune dégage toute responsabilité en cas de panne de courant et défaut de fonctionnement imprévus et dégradations éventuelles des véhicules stationnés aux abords de la salle.

12/ La salle polyvalente étant un lieu public, le « responsable organisateur » est tenu de déférer à toute injonction de l'autorité : Maire, Maire-Adjoint, Gendarmerie.

**13/ La réservation pour le compte d'une tierce personne (particulier ou association) ayant pour finalité l'obtention d'un tarif réduit réservé aux résidents de Nogentel est interdite.**

### INTERDICTIONS

- De fumer à l'intérieur des locaux
- De neutraliser le limiteur de décibels, de créer des branchements sauvages ou de modifier les installations en place. Si vous dérogez à cette interdiction le chèque de caution de 400.00 € sera encaissé.
- Le stationnement devant la salle polyvalente est formellement interdit par sécurité et exclusivement réservé aux véhicules de service et de secours et aux personnes handicapées.
- Il est interdit de planter clous, punaises, de scotcher ou de mettre de la pâte à fixe sur les murs, les panneaux de bois et le plafond.
- L'usage des pétards, de fumigènes, de confettis est interdit.

Le Maire,  
Régis BUREL



✂-----

(coupon à remettre à la Mairie)

Je soussigné(e). Mme/M..... atteste sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement relatif à la location de la salle des fêtes de Nogentel du \_\_\_\_/\_\_\_\_/20\_\_\_\_ au \_\_\_\_/\_\_\_\_/20\_\_\_\_ et m'engage à respecter les consignes visées ci-dessus.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/20\_\_\_\_.

Le Locataire.  
(signature)

## SALLE POLYVALENTE DE NOGENTEL

Dimensions de la salle : Longueur : 18 mètres    Largeur : 11 mètres    Hauteur : 4m30

Dimensions de la scène : 10 mètres x 5 mètres

Capacité : 120 personnes assises

40 tables de 1m20 x 0.80m

Espace cuisine : 2 frigos – 1 congélateur – 1 four ventilé (5 grilles) – 1 lave-vaisselle -

1 piano de cuisson (4 plaques vitrocéramiques + four avec 3 grilles).

### RESERVATION

**Nombre de personnes :** .....

**Motif de la location :** .....

Monsieur ou Madame : .....

Adresse du domicile : .....

Téléphone : .....

Date d'occupation des lieux : .....

La clé sera à votre disposition le Vendredi à 15h00 lors de l'état des lieux « entrant »

Elle devra être rendue le Lundi à 09h00 lors de l'état des lieux « sortant »

Animation :  Sono –  Orchestre –  autres .....

Je soussigné(e), M/Mme..... reconnait avoir  
reçu un extrait du règlement de location de la salle polyvalente et m'engage à m'y  
conformer.

Nogentel, le .....

Le Locataire.

(signature)